



*Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 67 019 976 Euros
Siège social : Hôtel de la Région, Avenue René Cassin, BP 67190, 97801 SAINT DENIS Cedex 9
379 102 858 RCS SAINT DENIS*



Saint-Denis, le 28 MAI 2019

**CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES
DE LA RÉUNION**

Monsieur Gilles BIZEUL

44, rue Alexis de Villeneuve
97488 SAINT DENIS CEDEX

19 - 227

Objet : Réponse écrite au rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la SA Air Austral

Monsieur le Président,

Par courrier du 30 avril 2019, vous m'avez notifié les observations définitives de la CRC relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la SA Air Austral. En application de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, je vous adresse ma réponse écrite à ces observations.

S'agissant du niveau de participation de la SEMATRA au capital d'Air Austral, il convient de rappeler que la compagnie régionale a été créée en 1990 pour désenclaver l'île, d'abord au niveau régional, puis vers la métropole à partir de 2003 et enfin plus récemment vers l'Asie. Dans un contexte conjoncturel défavorable, elle a du faire face en 2012 à des difficultés financières très importantes. Cette situation exceptionnelle a amené la SEMATRA et ses actionnaires (Région, Département et CDC) à intervenir, en investisseurs avisés, pour assurer la pérennité de son exploitation dans le cadre d'un plan de redressement.

Dans un contexte incertain (fluctuations des prix du carburant et évolution de la parité EUR/USD) et face à un renforcement de la concurrence sur la ligne Réunion-Paris, la compagnie a mis en place une stratégie de diversification de son réseau, d'amélioration de son offre et a recherché de nouveaux relais de croissance permettant notamment de développer le trafic de correspondance.

Le partenariat stratégique établi entre Air Austral et Air Madagascar en octobre 2017 s'inscrit pleinement dans cette perspective. L'élargissement du périmètre d'intervention et la prise en compte des risques nécessitent de poursuivre les améliorations déjà engagées sur la transmission à la SEMATRA et à ses actionnaires principaux des informations sur les filiales, avec un suivi spécifique du partenariat stratégique. A cet effet, la création d'un comité de suivi ad hoc a été validé par le Conseil d'Administration de la SEMATRA du 28 avril dernier et celui-ci sera prochainement mis en place.

Enfin, dans le cadre de la stratégie de développement de la compagnie et pour préparer la sortie du protocole de conciliation signé en 2012, une augmentation de capital a été engagée en 2016. Une expertise indépendante de la valorisation d'Air Austral a été rendue en décembre 2018, en prenant en compte les synergies issues du partenariat stratégique. L'augmentation de capital d'Air Austral a été réalisée en mai 2019, sur la base de la valeur nominale des actions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

SAEML SEMATRA
Capital de 67 019 976 €
Hôtel de Région
97490 SAINTE-CLOTILDE
RCS Saint-Denis B379102858

Le Président Directeur Général,



Didier ROBERT